

RÉSUMÉ

1. Il s'agit du 14^{ème} examen de politique commerciale des États-Unis. Depuis le dernier examen en 2016, l'enjeu principal de la politique commerciale du pays a évolué et celle-ci est désormais axée sur l'adoption de stratégies visant à soutenir la sécurité nationale et à renforcer l'économie. Ces priorités transparaissent dans le Programme de politique commerciale du Président pour 2018, qui invite également à la négociation de meilleurs accords commerciaux, à l'application des lois commerciales nationales et des droits des États-Unis dans le cadre des accords commerciaux existants, et à la réforme du système commercial multilatéral.

2. L'économie des États-Unis est en expansion pour la neuvième année consécutive. En 2017, la croissance du PIB réel a été en moyenne de 2,2%, contre 1,6% en 2016. Au premier trimestre de 2018, le PIB réel a progressé à un rythme annuel de 2,2%, puis sa croissance s'est accélérée au 2^{ème} trimestre pour atteindre 4,1%.

3. En 2018, la politique budgétaire est devenue procyclique, avec la promulgation de la Loi de 2017 relative aux réductions d'impôts et aux emplois, de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) et de la Loi de finances révisée de 2018. Les taux d'imposition ont été abaissés pour les entreprises comme pour les particuliers: le taux maximal d'imposition sur les sociétés a été ramené de 35% à 21%, et le régime global a été abandonné au profit d'un régime territorial. On s'attend à ce que les déficits budgétaires fédéraux continuent de s'aggraver et passent de 4,2% du PIB en 2018 à 5,1% en 2022.

4. Pendant la période considérée, la Réserve fédérale a durci sa politique monétaire. Une augmentation soutenue de l'activité économique, le renforcement continu du marché du travail et l'accroissement de l'inflation ont entraîné une hausse modérée du taux des fonds fédéraux depuis 2015. Au premier trimestre de 2018, ce taux a été relevé à deux reprises pour être porté à une fourchette de 1,75-2,0%. L'inflation telle que mesurée par la variation en pourcentage sur 12 mois de l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers est restée à 2% ou autour de l'objectif de 2% pendant toute la période à l'examen.

5. Le déficit du compte courant des États-Unis s'accroît depuis 2013 et s'est chiffré à 469,1 milliards de dollars EU en 2017 (2,4% du PIB), traduisant un creusement de l'écart entre l'épargne nationale brute et l'investissement brut. Les exportations de marchandises ont atteint 1 550 milliards de dollars EU en 2017, tandis que les importations se sont chiffrées à 2 350 milliards de dollars EU. Le déficit du commerce des marchandises a atteint 807,5 milliards de dollars EU (4,2% du PIB) la même année. D'autre part, les balances des services et des revenus primaires ont affiché d'importants excédents en 2017.

6. Les États-Unis sont l'un des plus gros exportateurs mondiaux et leur base d'exportation est diversifiée. Le principal secteur d'exportation est celui des machines et appareils; il compte pour presque un quart des exportations de marchandises et devance le secteur des véhicules et des produits des industries chimiques, dont la part dans le total des exportations n'a guère changé pendant la période considérée. La part des produits minéraux a enregistré un net recul entre 2014 et 2016, avant de remonter en 2017. Ce changement peut s'expliquer par la chute des cours du pétrole et leur redressement ultérieur, en 2017. Les États-Unis sont aussi l'un des plus grands importateurs mondiaux. Leurs importations sont diversifiées: les principaux secteurs d'importation sont ceux des machines et appareils, des véhicules, des produits minéraux et des produits des industries chimiques. Témoinant de la croissance soutenue du PIB, les parts des secteurs des machines et appareils, des véhicules et des produits des industries chimiques dans le total des importations se sont accrues. En revanche, la part des produits minéraux a diminué. L'UE-28, la Chine, le Japon, le Canada et le Mexique sont les principaux partenaires commerciaux des États-Unis. Le pays reste le principal bénéficiaire de l'investissement étranger direct (IED) dans le monde. Ses principales sources d'IED sont: l'UE-28 (59% des stocks d'IED entrants aux États-Unis en 2017), le Japon (12%), le Canada (11%) et la Suisse (8%).

7. Le Congrès a un pouvoir de législation et de supervision en ce qui concerne les questions commerciales; il collabore avec le pouvoir exécutif, qui négocie et met en œuvre les accords commerciaux. Le principal organe exécutif responsable de la formulation de la politique commerciale est toujours le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR), qui fait partie du Secrétariat général de la Présidence.

8. Comme indiqué plus haut, l'orientation générale de la politique commerciale a évolué pendant la période à l'examen. Le Programme de politique commerciale du Président pour 2018 est axé sur l'établissement de relations commerciales "libres, équitables et réciproques", considérées comme étant d'une importance décisive pour la politique de sécurité nationale des États-Unis. Il met aussi l'accent sur la renégociation et la révision des accords commerciaux. Pour ce qui est de réformer le système commercial multilatéral, le Programme préconise "des réformes raisonnables et équitables pour l'OMC". Il précise que les États-Unis restent déterminés à œuvrer avec tous les Membres de l'OMC qui partagent leur objectif de conclure des accords commerciaux équitables et réciproques.

9. Les États-Unis sont Membre originel de l'OMC. Ils sont partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP), participent à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) élargi et sont signataires de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils. Ils ont déposé leur instrument d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à l'OMC en janvier 2015. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont présenté de nombreuses notifications concernant des domaines comme l'agriculture, les mesures antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, les mesures SPS, les OTC et les procédures de licences d'importation. Ils ont en outre participé à 21 procédures de règlement des différends en tant que défendeur et à 13 procédures en tant que plaignant.

10. Les États-Unis ont 14 ALE en vigueur avec 20 pays, comme c'était déjà le cas au moment du précédent examen. La majorité de ces accords portent à la fois sur les marchandises et les services, excepté l'ALE avec Israël (marchandises uniquement). Les États-Unis ont notifié tous leurs ALE à l'OMC. Au moment de l'achèvement du présent rapport, ils étaient en train de renégocier l'ALENA dans le but de le moderniser et de réduire leur déficit commercial avec les partenaires de cet accord. En août 2018, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord de principe en vue de la modification de l'ALENA. En octobre, un accord avec le Canada a été annoncé. L'Accord de libre-échange États-Unis-Corée (KORUS) a aussi été renégocié, et l'Accord révisé a été signé le 24 septembre 2018. Les États-Unis se sont retirés du projet d'Accord de partenariat transpacifique (TPP) en 2017. Les négociations avec l'Union européenne sur le projet d'accord de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ont été suspendues à la fin de 2016. À l'heure actuelle, les États-Unis appliquent quatre grands programmes de préférences unilatérales: la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), le Système généralisé de préférences (SGP), l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)/la Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) et le Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP).

11. Pendant la période à l'examen, le régime de l'investissement étranger des États-Unis est demeuré inchangé. D'une manière générale, ce régime est ouvert, avec cependant quelques limitations sectorielles, et il existe des procédures d'examen de l'investissement étranger dans un petit nombre de filières, y compris celles du transport aérien et de l'énergie nucléaire. Les États-Unis ont aussi un processus d'examen fondé sur la sécurité nationale qui s'applique aux investissements étrangers susceptibles de porter atteinte aux intérêts en matière de sécurité nationale. Ils utilisent les accords internationaux sur l'investissement ainsi que les chapitres des ALE consacrés à l'investissement pour encourager l'investissement étranger.

12. Le Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS) continue de surveiller les incidences de l'investissement étranger sur la sécurité nationale. Il examine les opérations sur la base des notifications volontaires présentées par les parties, ou de sa propre initiative s'il estime qu'une opération visée peut poser des problèmes de sécurité nationale. Chaque opération est examinée au cas par cas sur la base des faits et circonstances en l'espèce. Si des préoccupations de sécurité intérieure sont identifiées pendant la phase d'examen, le CFIUS peut imposer des conditions, ou il peut négocier, avec les parties à l'opération dont il est question, un accord réduisant les risques pour mettre fin à ces préoccupations. Si le CFIUS détermine que ces préoccupations ne peuvent pas être écartées et si les parties ne se retirent pas et n'abandonnent pas l'opération, le Comité recommandera que le Président l'interdise.

13. Ayant officiellement accepté l'AFE de l'OMC en janvier 2015, les États-Unis ont présenté leur notification concernant la transparence, le fonctionnement de leur guichet unique, les mesures concernant le recours aux courtiers en douane, et le point de contact concernant l'AFE en juin 2017. En février 2018, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) a annoncé que son Environnement commercial automatisé (ACE) était achevé. Les importateurs et les exportateurs peuvent utiliser le portail électronique pour déclarer des marchandises, obtenir des

permis et accéder aux données relatives aux transactions et aux échanges. Au sein du CBP, dix centres d'excellence ont été créés et se sont spécialisés dans tous les aspects des opérations douanières visant plusieurs branches d'activité.

14. Les États-Unis appliquent plusieurs programmes destinés à faciliter les échanges tout en répondant aux préoccupations de sécurité nationale sous la forme d'un partenariat entre les secteurs public et privé. Parmi ces programmes, le Partenariat douanes-entreprises contre le terrorisme (C-TPAT) concerne l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et implique des mesures de sécurité accrue et le recours aux meilleurs pratiques; le Programme d'auto-évaluation des importateurs (ISA) s'appuie sur le programme C-TPAT pour atteindre un degré de conformité encore plus élevé; et le Programme FAST (commerce libre et sûr) permet d'accélérer le dédouanement des expéditions à faible risque provenant du Canada ou du Mexique. Les marchandises transportées par voie maritime à destination des États-Unis sont présélectionnées dans les ports étrangers dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité des conteneurs (CSI). Le CBP a des arrangements en vigueur concernant la sécurité avec onze autres administrations douanières et il a signé des plans de travail conjoints en vue d'une reconnaissance mutuelle avec six pays.

15. Le régime NPF se caractérise généralement par des taux de droits stables, le plus souvent faibles sinon nuls. De 4,8% dans l'ensemble, la moyenne simple des droits est restée pratiquement inchangée. La franchise de droits est accordée pour 37,5% de l'ensemble des lignes tarifaires, et 30,4% des lignes sont frappées d'un droit inférieur ou égal à 5%. Les droits les plus élevés, qui sont parfois supérieurs à 100%, visent certains produits agricoles (par exemple le tabac et les arachides). En dehors des produits agricoles, les taux appliqués supérieurs à la moyenne visent surtout les textiles, les vêtements et les chaussures.

16. Les États-Unis ont toujours beaucoup recours aux droits antidumping. Entre 2015 et 2017, le nombre d'ouvertures d'enquêtes antidumping a augmenté et s'est chiffré à 133. À la fin du mois de juillet 2018, 340 ordonnances en matière de droits antidumping étaient en vigueur, contre 269 au 30 juin 2016. Les partenaires commerciaux les plus touchés par ces mesures étaient la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Taipei chinois et l'Union européenne. Les enquêtes ouvertes pendant la période considérée ont surtout concerné l'industrie de l'acier. Sur les 109 mesures compensatoires en vigueur à la fin du mois de juillet 2018, environ 50,5% étaient aussi appliquées à des produits sidérurgiques. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin du mois de juin 2018, il y a eu 123 ouvertures de réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping. Pendant cette même période, huit ordonnances ont été abrogées et 104 ont été maintenues. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin du mois d'avril 2018, il y a eu 52 ouvertures de réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits compensateurs. Durant cette même période, 27 réexamens à l'extinction d'ordonnances en matière de droits compensateurs ont été conclus, à l'issue desquels 6 ordonnances ont été abrogées et les autres ont été maintenues.

17. Entre 2016 et 2018, deux nouvelles enquêtes en matière de sauvegardes (sur les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et les gros lave-linge à usage domestique) ont été menées par les États-Unis au titre des sections 201 à 204 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. Ces deux enquêtes ont été notifiées à l'OMC. La Commission du commerce international des États-Unis (USITC) a fait une détermination positive de l'existence d'un dommage grave dans les deux cas, et le Président a appliqué une mesure de sauvegarde dans chacun d'eux.

18. La Loi de 2015 sur les mesures d'application et de protection (EAPA), qui est entrée en vigueur en 2016 et visait à empêcher les contournements des mesures contingentes, a créé un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière antidumping/de droits compensateurs. Entre août 2016 et le 1^{er} juillet 2018, 19 enquêtes découlant d'allégations de contournement de droits ont été ouvertes. À une exception près, toutes ces enquêtes ont abouti à l'application de mesures intérimaires. En juillet 2018, une détermination finale avait été adoptée pour 12 enquêtes. Les mesures correctives impliquent en général la suspension des liquidations pour toute importation de marchandise après une date donnée, et l'obligation pour l'importateur de verser un dépôt en espèce avant la mise en circulation de la marchandise importée.

19. Pendant la période à l'examen, les États-Unis ont de nouveau mené des enquêtes au titre de la section 232 pour évaluer les effets de l'importation de tout article sur la sécurité nationale, et pour recommander au Président l'application de contre-mesures, y compris un relèvement des

droits. Le Département du commerce a mené 18 enquêtes au titre de la section 232 depuis 1980, dont 14 ont été conclues avant ou en 2001. En 2018, quatre nouvelles enquêtes ont été ouvertes, visant: les produits en acier, les produits en aluminium, les importations d'automobiles et les importations d'uranium. Jusqu'à septembre 2018, des surtaxes à l'importation ont été annoncées dans le cadre des deux premières enquêtes. Ces annonces ont été suivies de l'adoption de contre-mesures par les partenaires commerciaux.

20. En août 2017, une enquête au titre de la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur a été ouverte au sujet des actes, politiques et pratiques de la Chine ayant trait au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Le 15 juin 2018, l'USTR a publié une liste de produits couvrant 1 102 lignes tarifaires distinctes, évaluées à environ 50 milliards de dollars EU, qui seraient soumises à un droit *ad valorem* supplémentaire de 25%. Cette mesure est entrée en vigueur le 6 juillet pour 818 lignes représentant environ 34 milliards de dollars EU d'importations en provenance de Chine; des observations du public ont été sollicitées concernant l'application du droit à 284 lignes tarifaires représentant quelque 16 milliards de dollars EU d'importations. La Chine a réagi à la mesure initiale en imposant des droits majorés sur les marchandises importées des États-Unis. En réaction, l'USTR a proposé de prendre une nouvelle mesure, sous la forme d'un droit *ad valorem* additionnel de 10% sur les produits chinois relevant de 6 031 sous-positions tarifaires, pour lesquels la valeur des échanges annuels s'élève à environ 200 milliards de dollars EU. Au titre de la nouvelle section 306 c) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, l'USTR peut rétablir, sur demande écrite de la branche de production concernée, une mesure prise précédemment en vertu de la section 301 et abrogée, afin d'appliquer une autorisation de l'OMC de suspendre des concessions commerciales. Ce cas s'est présenté en décembre 2016 au sujet d'un différend avec l'Union européenne concernant la viande de bœuf datant de 1999; à la mi-2018, aucune mesure n'avait été prise.

21. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC), qui relève du Département du Trésor, administre près de 30 programmes qui prévoient des sanctions économiques et commerciales. En général, ces mesures sont conçues pour lutter contre le terrorisme, les organisations criminelles transnationales, la cybercriminalité, le trafic de drogues, les atteintes aux droits de l'homme, la corruption, le commerce des diamants bruts ou la prolifération des armes de destruction massive. Nombre d'entre elles visent des particuliers ou des entités, et non pas simplement des juridictions. Pendant la période à l'examen, les sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, de l'Iran et de Cuba en particulier ont été durcies, tandis que les programmes visant le Myanmar et la Côte d'Ivoire ont pris fin en 2016.

22. Pendant la période à l'examen, le cadre de promotion et de financement des exportations est resté pratiquement le même. Les États-Unis n'ont pas de cadre juridique global régissant l'aide aux secteurs ou aux branches de production au niveau fédéral ou infafédéral. Dans la plupart des cas, le soutien fédéral a pris la forme de dons, d'avantages fiscaux, de garanties de prêts et de versements directs; ces programmes sont recensés dans le Catalogue des aides fédérales internes (CFDA), et la majorité d'entre eux concernent la santé et la sécurité publiques, l'environnement, l'éducation, l'infrastructure, l'assistance communautaire et la recherche-développement.

23. Le cadre juridique de base pour l'élaboration et l'adoption des normes et des règlements techniques n'a pas changé pendant la période considérée. La législation fédérale interdit spécifiquement à tout organisme public d'exercer des activités de normalisation qui créent des obstacles non nécessaires au commerce extérieur du pays, et les organismes fédéraux sont tenus de faire en sorte que, dans l'exercice des activités de normalisation, les produits importés ne soient pas traités moins favorablement que les produits similaires d'origine nationale.

24. Dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne certains aspects de la mise en œuvre de la Loi de 2011 sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires touchant le commerce, y compris l'identification des fournisseurs en fonction des risques, la certification des producteurs alimentaires étrangers et le lancement du Programme relatif aux importateurs volontaires admissibles (VQIP), un programme d'examen et d'admission accélérés pour les produits alimentaires. Aucune demande de rattachement au VQIP n'a été reçue avant l'échéance fixée pour cette année, le processus de délivrance des accréditations aux vérificateurs tiers étant toujours en cours.

25. Les lois fédérales antitrust s'appliquent aux pratiques nationales et étrangères ayant des effets notables et recherchés aux États-Unis. Les institutions gouvernementales, y compris celles qui

exercer des activités commerciales, ne sont pas visées par la législation fédérale antitrust, sauf si une loi en dispose explicitement autrement. Une immunité partielle s'applique également à certains aspects de l'agriculture, de la pêche, de la navigation et de l'assurance. Pendant la période à l'examen, les autorités des États-Unis ont consacré d'importantes ressources à la conduite de poursuites et à l'adoption de sanctions dans le cadre de procédures antitrust pénales; ainsi, des amendes et des sanctions pénales pour un montant de quelque 400 millions de dollars EU ont été obtenues par le Département de la justice, principalement pour des affaires concernant des pièces automobiles, des biens immobiliers et des opérations de change. Le nombre de fusions examinées a augmenté pendant la période considérée: pendant l'exercice 2017, 2 052 transactions ont été examinées, soit une augmentation de 12,0% par rapport à l'exercice 2016.

26. Les États-Unis sont partie à l'AMP de l'OMC. Le Protocole portant amendement de l'AMP est entré en vigueur en avril 2014 pour le pays. Aucun changement important n'est intervenu sur le plan institutionnel ou juridique en matière de marchés publics depuis le dernier examen en 2016. Au niveau fédéral, les marchés publics sont décentralisés au profit des systèmes de passation de marchés des divers organismes exécutifs. Les marchés publics sont également décentralisés au niveau des États. La politique qu'applique le gouvernement des États-Unis encourage la participation des petites entreprises, y compris les petites entreprises appartenant à d'anciens combattants ou à des femmes et les petites entreprises désavantagées. Pour ce faire, il définit des marchés réservés lorsque l'analyse du marché indique que des petites entreprises existent et sont en mesure d'effectuer les travaux ou de fournir les produits achetés par les pouvoirs publics. La Loi "Buy American" (BAA) et la Loi sur les accords commerciaux (TAA) sont toujours les principales lois régissant les marchés publics. La première impose au gouvernement fédéral d'acheter des produits nationaux, tandis que la deuxième habilite le Président à déroger aux prescriptions en matière d'achats telles que celles contenues dans la loi BAA. Il est dérogé à ces prescriptions pour les pays parties à l'AMP, les partenaires commerciaux avec lesquels les États-Unis ont un ALE portant sur les marchés publics et les bénéficiaires de préférences.

27. Les États-Unis restent l'un des principaux producteurs et exportateurs de marchandises et de services incorporant des éléments de propriété intellectuelle (PI). La PI est présente dans environ 60% des exportations américaines de marchandises et les secteurs d'activité à forte composante de PI représentent plus d'un tiers du PIB du pays. Aucun changement important n'est intervenu du point de vue de la législation de la PI depuis le dernier examen en 2016. La protection et l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent toujours l'une des principales priorités de la politique commerciale de l'Administration américaine dans la mesure où la PI est considérée comme essentielle à la croissance économique. Les objectifs sont de réduire le nombre de marchandises contrefaites et portant atteinte à un droit dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales et d'identifier les obstacles injustifiés aux mesures d'exécution efficaces contre le financement, la production, le trafic ou la vente de marchandises contrefaites ou portant atteinte à un droit.

28. Entre autres moyens de faire respecter les DPI, en vertu des dispositions de l'article "Special 301", l'USTR examine chaque année la situation concernant la protection des DPI et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter dans tous les pays qui sont des partenaires commerciaux des États-Unis. Suite à ces examens, l'USTR identifie les partenaires commerciaux qui n'offrent pas une protection adéquate et effective des DPI ou qui n'offrent pas un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection. Dans le rapport publié le 30 avril 2018 au titre de l'article Special 301, 36 partenaires commerciaux étaient identifiés comme n'offrant pas une protection adéquate et effective des DPI. En vertu de la section 337 de la Loi tarifaire de 1930, des enquêtes sont effectuées concernant les allégations d'atteinte à certains DPI réglementaires et d'autres formes de concurrence déloyale à l'importation. Entre le début de janvier 2016 et la fin de mai 2018, 137 enquêtes au titre de la section 337 ont été ouvertes. La plupart d'entre elles portaient sur des atteintes aux droits conférés par un brevet et les autres, sur le droit d'auteur, des secrets commerciaux ou des marques, ou sur plusieurs DPI combinés. Ces enquêtes visaient des produits provenant de 37 partenaires commerciaux et des États-Unis.

29. Le soutien à l'agriculture est principalement autorisé dans le cadre des "lois sur l'agriculture", qui sont des lois générales pluriannuelles couvrant un large éventail de programmes agricoles et alimentaires. Si certains programmes bénéficient d'une autorisation permanente (comme l'assurance-récolte), pour d'autres, l'autorisation ne vaut que pour la durée de la loi sur l'agriculture. L'autorisation accordée pour la plupart des programmes dans le cadre de la loi sur l'agriculture de 2014 devait expirer le 30 septembre 2018. Au regard des dépenses prévues et des dépenses

effectives, la Loi sur l'agriculture de 2014 a mis l'accent sur le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP), qui fournit une aide alimentaire aux ménages à faibles revenus, et qui a représenté près de 80% des dépenses prévues. La Loi sur l'agriculture de 2014 a été modifiée au début de 2018 avec l'adoption de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis), pour accorder un soutien en faveur du "coton graine", pour rendre le Programme de protection des marges plus intéressant pour les exploitations laitières de petite taille et de taille moyenne et pour prévoir des mesures d'aide supplémentaires en cas de catastrophe. Un programme de soutien des coûts de l'égrenage du coton a été réintroduit à titre temporaire en mars 2018. Le processus législatif concernant la Loi sur l'agriculture de 2018 est en cours.

30. Les États-Unis sont un gros producteur et consommateur de ressources énergétiques primaires, et les avancées technologiques dans la production nationale d'huile et de gaz de schiste ont eu des répercussions profondes sur les marchés mondiaux de l'énergie ces dix dernières années. La production américaine de pétrole brut a atteint 11 millions de barils par jour en juillet 2018, un volume encore jamais atteint, et le pays est désormais un exportateur net de produits pétroliers et de gaz naturel. Du côté de la demande, la consommation d'énergie primaire des États-Unis s'est stabilisée car l'économie n'a cessé d'améliorer son efficacité énergétique. Le gaz naturel a remplacé le charbon en tant que principale ressource pour la production d'électricité, mais les centrales au charbon fournissent toujours 30% de l'électricité produite. Environ 17% de l'électricité produite aux États-Unis en 2017 l'a été à partir de sources d'énergie renouvelables. Les États-Unis n'ont pas d'objectif national en matière d'énergie renouvelable ni de mécanisme de soutien formel au niveau fédéral. Cependant, 29 États ainsi que le district de Columbia ont adopté des "normes relatives au portefeuille d'énergies renouvelables" ou des objectifs contraignants semblables, et 8 autres États (et 1 territoire) ont fixé des objectifs non contraignants. Les États appliquent de nombreuses mesures pour promouvoir le développement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

31. La Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, promulguée en mai 2018, a apporté plusieurs modifications à la réglementation des services financiers, y compris en ce qui concerne l'assouplissement réglementaire, l'accès des consommateurs au crédit hypothécaire et la réglementation des holdings bancaires. Les modifications les plus remarquables s'articulent comme suit: autoriser les banques dont les actifs sont compris entre 50 milliards et 250 milliards de dollars EU à exercer leurs activités avec un niveau de surveillance réglementaire moindre; exempter les banques dont les actifs sont inférieurs à 10 milliards de dollars EU de la règle Volker (qui interdit aux banques d'effectuer des opérations pour compte propre); imposer à la Réserve fédérale d'adapter la réglementation en fonction de la taille des banques plutôt que d'appliquer une approche identique pour toutes; et permettre aux grandes banques étrangères de se soustraire à la réglementation en les autorisant à procéder au décompte de leurs actifs aux États-Unis d'une certaine manière, qui leur permet de rester en deçà du seuil de 250 milliards de dollars EU.

32. Une nouvelle ordonnance sur les télécommunications a été adoptée en décembre 2017, supprimant les anciennes prescriptions qui soumettaient les fournisseurs d'accès à Internet à large bande à quelques règles s'appliquant également aux opérateurs de télécommunications, y compris l'interdiction des pratiques injustes ou déraisonnables ou de la discrimination injustifiée. L'Ordonnance de 2017 rétablissant la liberté d'Internet est revenue sur la politique appliquée dans le secteur, optant à nouveau pour le cadre réglementaire léger qui était en place auparavant. Entre autres choses, l'ordonnance a abandonné la réglementation d'Internet du type de celle s'appliquant aux services publics au profit de politiques axées sur le marché, elle a rétabli la classification des services d'accès à Internet à large bande en tant que services d'information, elle a supprimé certaines prescriptions en matière de communication de rapports et elle a rétabli l'autorité de la Commission fédérale du commerce (FTC) pour le contrôle des pratiques des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) en matière de protection des données personnelles.

33. Les services postaux et de courrier sont ouverts à la concurrence, sauf les services réservés au Service postal des États-Unis (USPS), qui est l'opérateur désigné pour les services universels. Les transporteurs privés peuvent accepter et livrer tout article ne relevant pas de la catégorie réservée, y compris des articles considérés comme n'étant pas des lettres, comme des marchandises, des journaux et des périodiques. Toutefois, en vertu de la "règle de la boîte aux lettres", toute livraison doit être effectuée par des moyens n'impliquant pas un accès aux boîtes aux lettres ou aux boîtes postales des bureaux de l'USPS, à moins qu'un timbre postal ne soit apposé sur le colis transporté par un opérateur privé. Les tarifs de l'USPS sont fixés par son Conseil des

gouverneurs et sont soumis à une procédure d'examen par la Commission pour la réglementation postale, qui réglemente l'USPS mais pas les services postaux fournis par le secteur privé.

34. À l'exception de certaines limitations non discriminatoires visant aux niveaux infrafédéral et local les ventes d'alcool et d'armes à feu, le régime appliqué aux services de distribution ne contient aucune limitation à l'accès aux marchés ou au traitement national. Le franchisage n'est régi par aucune loi fédérale, mais il fait l'objet de réglementations fédérales et de lois au niveau des États. La législation varie d'un État à l'autre. Le franchisage est réglementé par la Commission fédérale du commerce (FTC) et par divers organismes au niveau des États.

35. Le secteur de la construction n'est pas réglementé au niveau fédéral, mais les questions de sécurité le sont. Les règles de sécurité concernant le secteur de la construction sont appliquées par l'Administration fédérale de la sécurité et de la santé au travail ou par des organismes publics équivalents. Tous les États exigent que les entrepreneurs souscrivent une assurance contre les accidents du travail. Il existe en outre plusieurs lois relatives à l'environnement, qui concernent notamment l'amiante, le plomb et les déchets industriels. Il y a peu d'obstacles économiques à l'entrée dans le secteur de la construction et il n'y a pas de restrictions concernant le rapatriement des capitaux ou des bénéfices. Les conditions d'accès aux marchés varient quelque peu, selon que le projet est public ou privé. Les activités de construction privées sont ouvertes aux étrangers avec peu de limitations, tandis que les activités de construction publiques sont soumises aux dispositions de la Loi "Buy American" et à celles de l'AMP et des ALE.

36. Le cadre réglementaire régissant les services de transport maritime et de transport aérien n'a pas évolué pendant la période à l'examen, et des restrictions demeurent en ce qui concerne le cabotage. S'agissant des transports maritimes, des préférences sont accordées aux navires battant pavillon des États-Unis afin de soutenir une marine marchande composée de navires battant pavillon des États-Unis détenus et exploités par le secteur privé. Les États-Unis appliquent deux programmes de transport maritime liés à la défense nationale: le Programme pour la sécurité maritime (MSP) et le Programme d'accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA). Aucun traitement préférentiel national n'est accordé pour l'utilisation des ports et de leurs installations. Une exemption de l'obligation NPF est maintenue qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de docker exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions analogues aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis.

37. Seuls les navires construits aux États-Unis peuvent fournir des services intérieurs; une exemption des règles du GATT a été accordée aux États-Unis pour les mesures interdisant l'utilisation, la vente ou la location de navires construits ou remis en état à l'étranger à des fins commerciales entre des points situés à l'intérieur des eaux nationales ou des eaux d'une zone économique exclusive. L'investissement étranger dans les chantiers navals ou les installations de réparation de navires aux États-Unis n'est soumis à aucune restriction, mais les docks flottants sont admissibles au bénéfice de garanties de prêt au titre du Programme fédéral de financement des navires uniquement s'ils sont détenus par des citoyens des États-Unis.

38. Le régime des services de tourisme est libéral; dans le cadre de l'AGCS, les États-Unis ont souscrit des engagements sans limitation en matière d'accès aux marchés pour les modes 1, 2 et 3, ainsi que des engagements sans limitation concernant le traitement national pour les quatre modes dans les quatre secteurs. Le Bureau national des voyages et du tourisme (NTTO), qui fait partie du Département du commerce des États-Unis, coordonne les politiques et les programmes relatifs aux voyages et au tourisme dans l'ensemble des organismes fédéraux par l'intermédiaire du Conseil de la politique du tourisme, et il s'emploie à renforcer la compétitivité internationale du secteur des voyages et du tourisme et à accroître les exportations de ce dernier.

39. Les États-Unis n'ont pas de loi générale sur le commerce électronique; toutefois, ce dernier fait l'objet d'un certain nombre de mesures prises au niveau fédéral et au niveau des États qui portent sur divers aspects. Deux organismes fédéraux supervisent différents aspects du commerce électronique: la Commission fédérale du commerce (FTC) et la Commission fédérale des communications (FCC). La compétence de la FTC en matière de pratiques commerciales déloyales et trompeuses couvre divers aspects du commerce électronique, et la Commission peut prendre des mesures d'exécution à l'encontre de ce genre de pratiques. La FCC réglemente les aspects liés aux communications du commerce électronique. Les contrats électroniques sont régis par la Loi de 2000

relative aux signatures électroniques dans le commerce national et international (Loi ESIGN), ainsi que par les lois des États qui sont compatibles avec les prescriptions de la Loi ESIGN.